

## ARRETE DE TRANSFERT DE CREDITS N° 01/2019 BUDGET ANNEXE SITE ECONOMIQUE NORD WOERTH « COMMUNAUTE DE COMMUNES SAUER - PECHELBRONN »

#### **EXERCICE 2019**

- VU le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général de la comptabilité publique,
- VU le budget primitif « communauté de communes Sauer Pechelbronn » de l'exercice 2019,
- CONSIDERANT l'insuffisance de crédits :
  - au compte 165 « Dépôts et cautionnements reçus »

Le Président de la communauté de communes Sauer - Pechelbronn, ordonnateur des dépenses et des recettes de la communauté de communes Sauer - Pechelbronn:

### arrête

## Article 1

Il est transféré 3 600,00 € du compte 020 « dépenses imprévues » de la section d'investissement au compte 165 « Dépôts et cautionnements reçus » de la section d'investissement du budget annexe site économique nord de Woerth de la « Communauté de communes Sauer-Pechelbronn » 2019.

## Article 2

Monsieur le Président est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera faite à :

- Madame la Sous-Préfète de l'arrondissement Haguenau-Wissembourg
- Monsieur le Trésorier (Trésorerie de Soultz-Sous-Forêts)

Fait à DURRENBACH, le 19 juillet 2019

Le Président. Jean-Marie HAAS



Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente

La communauté de communes Sauer-Pechelbronn est soutiffic garion.



Communauté de communes Sauer-Pechelbronn

Maison des services et des associations

1, rue de l'Obermatt 67360 Durrenbach • Tél : 03 88 90 77 60 Courriel: info@sauer-pechelbronn.fr - www.Sauer-Pechelbronn.fr



Envoyé en préfecture le 30/07/2019

Reçu en préfecture le 30/07/2019

Affiché le



ID: 067-200013050-20190730-ARR\_004\_2019VC-BF

# ARRETE DE TRANSFERT DE CREDITS N° 01/2019 BUDGET ANNEXE SITE ECONOMIQUE NORD WOERTH « COMMUNAUTE DE COMMUNES SAUER - PECHELBRONN »

## **EXERCICE 2019**

- VU le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général de la comptabilité publique,
- VU le budget primitif « communauté de communes Sauer Pechelbronn » de l'exercice 2019,
- CONSIDERANT l'insuffisance de crédits :
  - 1) au compte 165 « Dépôts et cautionnements reçus »

Le Président de la communauté de communes Sauer - Pechelbronn, ordonnateur des dépenses et des recettes de la communauté de communes Sauer - Pechelbronn :

#### arrête

## Article 1

Il est transféré 3 600,00 € du compte 020 « dépenses imprévues » de la section d'investissement au compte 165 « Dépôts et cautionnements reçus » de la section d'investissement du budget annexe site économique nord de Woerth de la « Communauté de communes Sauer-Pechelbronn » 2019.

## Article 2

Monsieur le Président est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera faite à :

- Madame la Sous-Préfète de l'arrondissement Haguenau-Wissembourg
- Monsieur le Trésorier (Trésorerie de Soultz-Sous-Forêts)

Fait à DURRENBACH, le 19 juillet 2019

Le Président, Jean-Marie HAAS

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente

La communaulé de communes Sauer-Pechelbronn est solithic gaion.



Communauté de communes Sauer-Pechelbronn

Maison des services et des associations

1, rue de l'Obermatt 67360 Durrenbach • Tél : 03 88 90 77 60 Courriel : info@sauer-pechelbronn.fr - www.Sauer-Pechelbrom.fr